EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 19
votants 23

Délibération N°082/2026

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2025-2026 CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE D'URBANISME CATALANE (AURCA) POUR LA PERIODE 2026-2027

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 17 novembre à 19h**

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2026

PRESENTS : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – V. CLUPTIL - S. BANYULS – D. LOIRET – S. PARIS - J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA - N. GUERRA – E. MARTIN.

ABSENTS EXCUSES : N. CROS procuration à F. CASTANO - R. HOAREAU procuration à C. DANOY – G. HOLLE procuration à G. FOXONET - J. DU SACRE CŒUR DE JESUS procuration à N. GUERRA

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.132-6 ;

VU la convention de partenariat proposée par l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) ;

VU la délibération n°058/2025 en date du 26/08/2025 approuvant la convention de partenariat proposée par l'AURCA pour la réalisation d'une étude de végétalisation ;

CONSIDERANT que l'option « accompagnement à la concertation » sera réalisée en 2027, il convient de conclure un avenant à la convention afin de préciser une nouvelle durée et les modalités de financement comme suit :

- 3 850 €, pour 2026, avant le 30/11/2026 ;
- 2 925 €, pour 2027, avant le 30/06/2027

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de son rapporteur, Mme Stéphanie VIDAL, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat proposée par l'AURCA, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout acte utile en la matière.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
En Mairie, le 17 novembre 2026
Le Maire,

Gilles FOXONET

MAIRIE DE BAIXAS * PYRÉNÉES ORIENTALES *

Date de transmission de l'acte: 23/11/2026
Date de reception de l'AR: 24/11/2026

066-216600148-DE_082_2026-DE
A G E D I